



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE : LA GRÈVE DU 10 AU 12 FÉVRIER,
DÉCLENCHÉE PAR LA CSN POUR LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE
L'ESTRIE NE REPRÉSENTE PAS DE RISQUE POUR LA POPULATION**

Québec, 10 février 2017 - La Fédération des Coopératives des Paramédics du Québec (FCPQ) rappelle que, malgré la grève déclenchée par la CSN dans le secteur des services préhospitaliers d'urgence pour la région de la Capitale-Nationale et de l'Estrie, la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) et la Coopérative de travailleurs d'Ambulance de l'Estrie (CTAE) ainsi que les syndicats représentant leurs salariés, sont assujettis à l'obligation de maintenir les services essentiels à la protection de la santé ou de la sécurité des citoyens. Par conséquent, cette grève ne devrait pas affecter la santé ou la sécurité publique. Les coopératives de paramédics sont très engagées socialement dans leur communauté. Les paramédics membres de ces coopératives ont une grande préoccupation à l'égard du service qu'ils offrent à la population.

À l'heure actuelle, l'un des principaux points d'achoppement dans les discussions avec les syndicats, concerne le financement des augmentations de salaire et des autres conditions ayant un impact financier sur les coopératives. Malheureusement, nous ne pouvons pas nous avancer à offrir certaines conditions à incidence financière, car nous devons préalablement signer le nouveau contrat de service avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel prévoira les conditions de financement des coopératives. Il est évident que les paramédics, qui sont collectivement propriétaires de leur coopérative, comprennent très bien que nous ne pouvons pas nous avancer sans connaître au préalable les montants disponibles, puisqu'un tel geste serait irresponsable et risquerait de compromettre la stabilité financière de leurs coopératives.

Les coopératives de paramédics au Québec

Elles emploient 1 576 paramédics membres travailleurs et membres travailleurs actionnaires. Elles offrent de l'emploi à plus de 1 750 personnes. Elles dispensent plus de 200 000 transports, soit 30 % de l'ensemble des transports préhospitaliers au Québec. Elles desservent 32 % de la population du Québec. Elles détiennent 30 % de tous les permis d'ambulance délivrés sur le territoire québécois.

– 30 –

Pour information :

Paul Levesque
Directeur des relations publiques
FCPQ
418 655-7621